

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2127

8 octobre 2010

### SOMMAIRE

AAA Alternative Fund .....	102054	BM Place d'Armes S.A. ....	102083
A.A.A. Long Only Fund .....	102054	Bombardier Transportation Luxembourg Capital S.à r.l. ....	102073
ABN AMRO Fund Services (Luxembourg) S.à r.l. ....	102055	Braveheart LuxCo I S.à r.l. ....	102083
Acobel International S.A. ....	102055	Camilla International S.A. ....	102087
Administration de Patrimoine Immobilier S.A. ....	102055	Carpford Investments S.A. ....	102088
AMB Europe Luxembourg Holding 1 S.à r.l. ....	102055	Carrosserie MICHELS et THIELEN S.A. .....	102091
Arches Investments S.A. ....	102064	Chartered Investments Luxembourg Sarl .....	102092
Archos Capital S.A. ....	102092	City Car Holdings S.A. ....	102096
Ardea S.A. ....	102064	Climona S.à r.l. ....	102054
Arlésienne S.A. ....	102064	Colwine (Lux) S.à r.l. ....	102096
Armoise Financière S.A. ....	102065	Colwine (Lux) S.à r.l. ....	102096
Arosa Finance S.A. ....	102065	Edev, S.à r.l. ....	102088
Artic Circle S.A. ....	102070	Esselte Group Holdings (Luxembourg) S.A. ....	102079
Atlas Management S.à r.l. ....	102050	Fideos Participations S.A. ....	102071
Atwood S.A. ....	102070	Finviande S.A. ....	102096
AVRANCHE Entreprise immobilière S.A. .....	102071	FREO France JV I S.à r.l. ....	102056
Badrin Investment S.A. ....	102083	German Beer Investors (BC) S.à r.l. ....	102092
Basil Finance S.A. ....	102083	Hardwick Properties S.à r.l. ....	102072
B-Cube S.à r.l. ....	102071	HBI Grevenbroich S.à r.l. ....	102087
Bellinva S.A. ....	102084	HBI Herne S.à r.l. ....	102087
BGP Retail GP 1 S.à r.l. ....	102084	HBI Magdeburg S.à r.l. ....	102084
BGP Retail GP 2 S.à r.l. ....	102084	HBI Morfelden S.à r.l. ....	102087
BGP Retail GP 3 S.à r.l. ....	102087	HBI Nurnberg S.à r.l. ....	102084
BGP Retail GP 4 S.à r.l. ....	102087	"ID4green SA, in abgekürzter Form: ID4G" .....	102065
BGP Retail GP 5 S.à r.l. ....	102087	jeedecece .....	102050
Black & Decker Limited S.à r.l. ....	102072	Just Deco .....	102084
BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) A S.à r.l. ....	102072	Lala Private Equity S.A. ....	102056
BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) B S.à r.l. ....	102073	Lala S.A. ....	102092
Blue Steel Logistics SA .....	102065	Tintoretto Sicar S.A. ....	102073

**Atlas Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 127.021.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 20 août 2010:*

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2010115686/12.

(100131606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

---

**jeedecece, Société Anonyme.**

Siège social: L-5670 Altwies, 12A, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 155.094.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-neuf août.

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur José Luis DA COSTA VIANA, né le 24 octobre 1972 à Tamel Sta Leocadia (Portugal), demeurant à L-5670 Altwies, 12A, route de Mondorf.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**I. Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "jeedecece", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières". La Société peut en outre procéder à l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, financières et autres, se rapportant directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Altwies, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

**II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de quatre cents euros (400,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier vendredi du mois de mai à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

##### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique Monsieur José Luis DA COSTA VIANA, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de quarante mille euros (40.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

##### *Résolutions prises par l'actionnaire unique*

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur José Luis DA COSTA VIANA, né le 24 octobre 1972 à Tamel Sta Leocadia (Portugal), demeurant à L-5670 Altwies, 12A, route de Mondorf, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
3. La société à responsabilité limitée "CAPITAL IMMO LUXEMBOURG", établie et ayant son siège social à L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 93635, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
4. Le siège social est établi à L-5670 Altwies, 12A, route de Mondorf.

5. Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

6. En application de l'article 13 des statuts, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. L. DA COSTA VIANA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 août 2010. LAC/2010/37140. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 25 août 2010

Référence de publication: 2010115678/219.

(100131285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

**AAA Alternative Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.498.

—  
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 10 mars 2010 note la démission de M. Jérôme Chevallereau (2, Chemin de Chantavril, CH-1260 NYON) et co-opte M. Francesco Samson (demeurant professionnellement au 2, Chemin de Chantavril, CH-1260 NYON), en tant qu'administrateur à compter du 25 février 2010 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

*Pour AAA Alternative Fund*

Référence de publication: 2010115687/13.

(100131245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

**A.A.A. Long Only Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.491.

—  
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 10 mars 2010 note la démission de M. Jérôme Chevallereau (2, Chemin de Chantavril, CH-1260 NYON) et co-opte M. Marc Bohren (demeurant professionnellement au 15-17 Route de Prébois, CH-1215 GENEVE), en tant qu'administrateur à compter du 10 mars 2010 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

*Pour AAA Long Only Fund*

Référence de publication: 2010115688/12.

(100131246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

**Climona S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 124.819.

—  
Il ressort d'une convention de cession du 25 août 2010 que 1000 parts sociales existantes de la Société ont été cédées en date du 25 août 2010 par Monsieur Jimmy FURLAND à la société Miura Holding Ltd (Registre de Commerce n° HE 269464) ayant son siège social au 22 Stasikratous Street, Olga Court, 1<sup>st</sup> Floor, Suite 104, CY-1065, Nicosie, Chypre.

L'actionnaire unique de la Société en date du 25 août 2010 est:

- Miura Holding Ltd à hauteur de 1000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
La Société  
Signature

Référence de publication: 2010115757/17.

(100132016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

---

**ABN AMRO Fund Services (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 146.539.

Statuts coordonnés rectificatifs (en remplacement des statuts coordonnés déposés le 7 juillet 2010 référence L100098897) déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2010.

Référence de publication: 2010115691/11.

(100131580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

---

**Acobel International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.726.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner du mandat d'administrateur.

Ma démission prendra effet à compter du 31 août 2010.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2010115692/10.

(100131715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

---

**Administration de Patrimoine Immobilier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 125.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Août 2010.

Référence de publication: 2010115693/10.

(100131586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

---

**AMB Europe Luxembourg Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 43.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.678.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société le 29 juillet 2010, il a été décidé:

Acceptation de la démission de Monsieur Antonius Woutherus Josef van Vlerken, avec adresse au 18, Vossenlaan, NL-5581 EC Waalre, Pays-Bas, de son mandat de gérant avec effet au 23 juillet 2010.

Nomination de Monsieur Jeroen Smit, avec adresse au 108, Zuidplein, Tower H-13, 1077 XV Amsterdam, Pays-Bas, en tant que gérant avec effet au 23 juillet 2010 et pour une durée indéterminée

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

TMF Corporate Services S.A.

Rohn Thomas Grazer

Jeroen Smit

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.  
 Pour la société  
 TMF Corporate Services S.A.  
 Signatures  
 Gérant

Référence de publication: 2010116079/23.

(100130837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

**Lala Private Equity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 135.534.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 8 août 2010*

L'Assemblée ratifie la démission de Mr. Alexis Kamarowsky, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, de son mandat d'Administrateur.

L'assemblée ratifie la cooptation de Madame Carine Agostini, née le 27.04.1977 à Villerupt (France), avec adresse professionnelle au 7, val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg en tant que nouvel administrateur à partir du 15/10/2009. Le nouvel Administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 8 août 2010.  
 Pour extrait conforme  
 Signatures  
 L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010115898/18.

(100131981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

**FREO France JV I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 155.111.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand ten, on the twenty-seventh of July.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

FREO Group Holding S.à r.l., a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at EBBC 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.027,

here represented by Me Emilie Viard, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27 July 2010 in Luxembourg.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Purpose - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name FREO France JV I S.à r.l (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10<sup>th</sup> August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Purpose.**

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The purpose of the Company in particular includes the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal purpose of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may end funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its purpose.

### **Art. 4. Duration**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5 The company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law. Any redeemed share shall be cancelled forthwith, as well as any rights attached thereto.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners in accordance with the provisions set out hereafter.

7.2 The single partner or the general meeting of the partners sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

7.3 If several managers have been appointed, the single partner or the general meeting of the partners can decide to appoint them as A manager(s) or B manager(s) as the case may be.

7.4 The manager(s) need not to be partner(s).

7.5 The managers may be dismissed ad nutum.

#### Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company. In case A and B managers have been appointed, a joint authorization by any two managers including at least one (1) A manager and one (1) B manager is required.

#### Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one (1) A manager and one (1) B manager as the case may be. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast including at least one (1) A manager and one (1) B manager as the case may be. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signature of two manager(s) of the Company, including at least one (1) A manager and one (1) B manager in case A and B managers have been appointed, or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### IV. General meetings of partners

#### Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

#### **Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted unanimously by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

13.4 If there is no more than one partner, the sole partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners. The decisions of the sole partner are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual Accounts - Allocation of Profits**

#### **Art. 14. Accounting Year.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities and profit and loss accounts and any further reporting required for statutory purposes.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 Subject to clause 6.1 above, the general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to any legal or statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company in accordance with clause 6.1 above.

### **VI. General provision**

17. Reference is made to the provisions of the Law and to any Partners Agreement as the case may be and as legally permitted for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2010.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, FREQO Group Holding S.à r.l., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all twelve thousand and five hundred (12,500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200..

### *Resolutions of the sole partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Olivier Caillaux, born on 12 May 1972, in Paris, France, with professional address at 120, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, France; and
- Mr. Christian Senitz, born on 27 January 1978, in Aschersleben, Germany, with professional address at EBBC 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at EBBC 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

FREQO Group Holding S.à r.l., une société constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au EBBC 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 149.027,

Ici représentée par Me Emilie Viard; résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 juillet 2010 à Luxembourg.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination FREQO France JV I S.à r.l (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces

circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

### **Art. 4. Durée**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut racheter ses parts dans les limites posées par la Loi. Les parts ainsi rachetées ainsi que les droits qui y sont attachés seront instantanément annulés.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés dans les conditions décrites ci-après.

7.2 L'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe la durée de leurs mandats. Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

7.3 Si plusieurs gérants sont nommés, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de les nommer en qualité de gérant A ou gérant B selon le cas.

7.4 Les gérants ne sont pas nécessairement associés.

7.5 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, par tout gérant de la Société. Si des gérants A et B sont nommés, l'autorisation conjointe de deux gérants comprenant au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B est requise.

#### Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, comprenant au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B le cas échéant. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B le cas échéant. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la simple signature du gérant unique, ou le cas échéant, par la signature conjointe de deux gérant(s) de la Société, comprenant au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B si des gérants A et B sont nommés, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### IV. Assemblée générale des associés

#### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyés par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises unanimement à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

13.4 En cas d'associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs que la Loi confère à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées dans des procès verbaux ou établies par écrit.

## **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

### **Art. 14. Exercice social.**

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives et les comptes de profits et des pertes de la Société, ainsi que tout autre rapport exigé à des fins légales.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve de l'article 6.1 ci-dessus, l'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 Des acomptes sur dividendes pourront être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à toute réserve légale ou statutaire;
- (iii) la décision de verser les acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société, conformément à l'article 6.1 ci-dessus.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## **VI. Disposition générale**

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi, ou le cas échéant à tout pacte d'associés dans la mesure où la loi le permet.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2010.

### *Souscription - Libération*

FREO Group Holding S.à r.l., représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à la totalité du capital social de la Société et avoir entièrement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales par versement en espèces, de

sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200,.

*Décision de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Olivier Caillaux, né le 12 mai 1972 à Paris, France, résidant professionnellement au 120, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, France; et

- M. Christian Senitz, né le 27 janvier 1978, à Aschersleben, Allemagne, résidant professionnellement au EBBC 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à EBBC 6D, route de Trèves, L2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Référence de publication: 2010115832/429.

(100131937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

---

**Arches Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.969.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner du mandat d'administrateur.

Ma démission prendra effet à compter du 31 août 2010.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2010115704/10.

(100131578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

---

**Ardea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.775.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner du mandat d'administrateur.

Ma démission prendra effet à compter du 31 août 2010.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2010115705/10.

(100131730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

---

**Arlésienne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 144.319.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010115707/12.

(100131912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

---

**Armoise Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 145.902.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner du mandat d'administrateur.

Ma démission prendra effet à compter du 31 août 2010.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2010115708/10.

(100131731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

**Blue Steel Logistics SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5444 Schengen, 10, Wengertswée.  
R.C.S. Luxembourg B 131.029.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Krieger Jean-Claude

*Le Cabinet Comptable*

Référence de publication: 2010115735/12.

(100131594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

**Arosa Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 93.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010115709/13.

(100131638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

**"ID4green SA, in abgekürzter Form: ID4G", Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 155.145.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundzehn, den achtzehnten August.

Vor Uns Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxembourg).

Ist erschienen:

- FIIF International S.A. (B 64.653), mit Sitz in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II,

hier vertreten durch seinen Verwaltungsratsvorsitzenden, Wolfram Otto VOEGELE, Rechtsanwalt, wohnhaft zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II,

er selbst hier vertreten durch Siegfried HIPPE, Jurist, beruflich wohnhaft zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 13. August 2010.

Vorbenannte Person ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "ID4green SA, in abgekürzter Form: ID4G" gegründet.

**Art. 2.** Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Zweck die Abwicklung von kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäften, unter welcher Form auch immer, aller Geschäfte welche sich auf Mobiliar- und Immobilienwerte beziehen sowie die Beteiligung an anderen Gesellschaften.

Desweiteren kann sie Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien und Vorschüsse.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, dieselben verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben welche mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EINUNDREISSIGTAUSEND EURO (31.000,- €), eingeteilt in DREIHUNDERTZEHN (310) Aktien mit einem Nominalwert von je HUNDERT EURO (100,- €), welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Das genehmigte Kapital wird auf ZWEI MILLIONEN EURO (2.000.000,- €) festgesetzt, eingeteilt in zwanzigtausend (20.000) Aktien mit einem Nominalwert von je HUNDERT EURO (100,- €).

Das gezeichnete und das genehmigte Aktienkapital der Gesellschaft können erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Desweiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während der Dauer von fünf Jahren von heute angerechnet das gezeichnete Aktienkapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung und Ausgabe neuer Aktien, mit oder ohne Emissionsprämie durchgeführt werden, so wie dies durch den Verwaltungsrat bestimmt werden wird. Der Verwaltungsrat ist im besonderen ermächtigt, neue Aktien auszugeben, unter der Bedingung dabei den alten Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen. Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, jeden Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäß bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnung der neu auszubehenden Aktien und deren Einzahlung, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen und in einer notariellen Urkunde diesen Artikel der neuen Situation anzupassen.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus drei Personen bestehen muss, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einpersonensaktiengesellschaft aus einem Mitglied bestehen kann. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Der Vorsitzende kann auch durch die Generalversammlung ernannt werden.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat oder die Generalversammlung kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds oder des Verwaltungsratsvorsitzenden oder des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds.

**Art. 8.** Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

**Art. 9.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht.

Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

**Art. 11.** Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am 3. Freitag des Monats Mai jeden Jahres um 11.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

**Art. 12.** Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktionär sein.

**Art. 13.** Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

**Art. 14.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2010.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2011.

#### *Kapitalzeichnung*

Die Aktien wurden durch den einzigen Aktieninhaber gezeichnet.

Das gezeichnete Kapital wurde bar in voller Höhe eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von EIN-UNDREISSIGTAUSEND EURO (31.000,- €) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

#### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr NEUNHUNDERTFÜNFZIG EURO (950,- €).

#### *Außerordentliche Generalversammlung*

Sodann hat der Erschienene in einer außerordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse gefaßt:

##### *Erster Beschluß*

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf einen (1) festgelegt und die der Kommissare auf einen (1).

Zum einzigen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

- MMS Mercury Management Services S.A. (B 135.236), mit Sitz zu L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II, welche von ihrem ständigen Vertreter Ute KLIMEK, Dipl. Kauffrau, beruflich wohnhaft zu L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II, vertreten wird.

##### *Zweiter Beschluß*

Zum Kommissar wird ernannt:

- FIIF International S.A. (B 64.653), mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

##### *Dritter Beschluß*

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, des Kommissars und des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2015 befindet.

##### *Vierter Beschluß*

Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

##### *Fünfter Beschluß*

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung anbelangt (administrateur-délégué) zu bezeichnen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in deutsch abgefaßt ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text der deutsche Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Erschienenen hat derselbe Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

**Follows the English translation:**

In the year two thousand ten, on the eighteenth day of August.

Before Us Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

Has appeared:

- FIIF International S.A. (B 64.653), having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, here represented by the president of the Board of Directors, Wolfram Otto VOEGELE, lawyer, residing in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II,

himself here represented by Siegfried HIPPE, Jurist, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, by virtue of a proxy given under private seal on the 13<sup>th</sup> of August 2010,

which initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which he declared to organize among himself.

**Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a société anonyme is hereby formed under the title "ID4green SA, in abridged form: ID4G".

**Art. 2.** The Corporation is established for an unlimited period from the date thereof. The Corporation may be dissolved prior by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 3.** The Head Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, the Head Office of the Company may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, until such time as the situation becomes normalised.

**Art. 4.** The company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in the one hand, in whatever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatever form, of any undertakings and companies having any object in whatever form, as well as, in the other hand, the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

**Art. 5.** The subscribed capital is set at THIRTY ONE THOUSAND EURO (31,000.- €) represented by THREE HUNDRED TEN (310) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- €) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are, at the owner's option, in bearer or nominative form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The authorized capital is fixed at TWO MILLION EURO (2,000,000.- €), divided into TWENTY THOUSAND (20.000) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- €) each.

The authorized and the subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of Incorporation.

The Board of Directors is authorized, during a period of five years as of the date of incorporation, to increase in one or several times this capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for, sold and issued in the form of new shares, with or without an issue premium, as the Board of Directors may determine. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues provided for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital and to adapt by authentic deed the present article to such an increase.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

**Art. 6.** The company is administrated by a Board comprising at least three members. It can be administrated by one director in case of unipersonal company. Their mandate may not exceed six years. The chairman is elected by the General Meeting.

**Art. 7.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The General Assembly or the Board of Directors may delegate all or part of the powers of the Board of Directors concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by the sole signature of the managing director or by the president of the Board of Directors, or by the sole director.

**Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

**Art. 9.** The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 10.** The Company's business year begins on the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 11.** The annual General Meeting is held on the third Friday of the month of May at 11.00 o'clock at the Company's Head Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 12.** To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

**Art. 13.** The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

**Art. 14.** For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

#### *Transitory dispositions*

- 1) The first accounting year will begin today and will end on December 31, 2010.
- 2) The first annual general meeting of shareholders will be held in 2011.

#### *Subscription*

The capital has been subscribed by the sole shareholder.

All these shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent, and therefore the amount of THIRTY ONE THOUSAND EURO (31,000.- €) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Statement*

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

#### *Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about NINE HUNDRED AND FIFTY EURO (950.- €).

#### *Extraordinary General Meeting*

The appearing person takes the following resolutions in an extraordinary general meeting:

#### *First resolve*

The number of Directors is set at one (1) and that of the auditors at one (1).

*The following is appointed Director:*

- MMS Mercury Management Services S.A. (B 135.236), having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II,

here represented by its permanent representative Ute KLIMEK, Dipl. Kauffrau, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

*Second resolve*

*Is elected as auditor:*

- FIIF International S.A. (B 64.653), having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

*Third resolve*

Their terms of office will expire after the annual meeting which will approve the financial statements of the year 2015.

*Fourth resolve*

The address of the company is fixed at L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The Board of Directors is authorized to change the address of the company inside the municipality of the company's corporate seat.

*Fifth resolve*

Persuant to article 60 of the company law and article 7 of these Articles of Incorporation, the Board of Directors is authorized to elect one or more managing director(s) of the Company with such powers as are necessary to bind the Company with his (theirs) sole signature for the day-to-day management.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surnames, Christian names, civil status and residences, the said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: HIPPE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 20 août 2010. REM/2010/1130. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 26 août 2010.

Référence de publication: 2010116755/257.

(100133349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

---

**Artic Circle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010115710/13.

(100131639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

---

**Atwood S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010115712/13.

(100131649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

---

**Fideos Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.410.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 13 août 2010 que la personne suivante a démissionné avec effet au 15 août 2010 de ses fonctions d'administrateur de la société:

- Monsieur Alain Peigneux, né le 27 février 1968 à Huy (Belgique), et demeurant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée administrateur de la Société avec effet au 15 août 2010 et pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013:

- Monsieur Fatah Boudjelida, né le 13 octobre 1974 à Strasbourg (France), et demeurant professionnellement au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg),

Le Conseil d'Administration se compose, depuis le 15 août 2010, comme suit:

- Monsieur Fatah Boudjelida,
- Monsieur Christophe Davezac,
- Monsieur Alan Dundon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 août 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2010116489/28.

(100132391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

---

**AVRANCHE Entreprise immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 150.609.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner du mandat d'administrateur.

Ma démission prendra effet à compter du 31 août 2010.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2010115713/10.

(100131717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

---

**B-Cube S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 94.109.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115714/10.

(100132013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

---

**Black & Decker Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 91.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 93.562.

Il est porté à la connaissance de tiers que Black & Decker International Finance 3 Limited détenteur de 90 parts sociales de classe A et 1 part sociale de class B de la Société, a changé de siège social en date du 1<sup>er</sup> août 2010 qui se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2010.

Pour extrait conforme

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2010115717/15.

(100131704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

**Hardwick Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.163.

**EXTRAIT**

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les information inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

- L'actionnaire unique de le société Hardwick Properties S.à r.l. a changé sa dénomination en CWE Properrty Holding S.à r.l.(en liquidation) et a transféré son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg;

- Madame Catherine Koch, gérant de Hardwick Properties S.à r.l a désormais son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg;

- Monsieur Michel E.Raffoul, gérant de Hardwick Properties S.à r.l., a désormais son adresse professionnelle au 58 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2010.

Référence de publication: 2010115846/19.

(100130896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

**BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 234.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 121.164.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2009 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2009 déposé au Registre du Commerce et des Sociétés en date du 3 août 2010 sous la référence No L100119574) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) A S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2010115718/14.

(100131249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

**BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 130.326.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2009 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2009 déposé au Registre du Commerce et des Sociétés en date du 3 août 2010 sous la référence No L100119618) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) B S.à r.l.  
Un mandataire*

Référence de publication: 2010115719/14.

(100131250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

**Tintoretto Sicar S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 112.850.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 25 août 2010 .*

*Résolutions:*

Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

- Monsieur Guerrino Sozza, expert-comptable, demeurant au Via Battisti, 33, I-31052 Maserada sul Piave (Italie), administrateur;
- Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Le mandat du réviseur venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

*Réviseur:*

PricewaterhouseCoopers Sàrl, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque Domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2010116723/26.

(100132365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

**Bombardier Transportation Luxembourg Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 155.114.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the tenth day of August.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Bombardier Transportation Canada Holding Inc., a company incorporated and existing under the laws of the Canada, having its registered office at 1101 Parent, Saint-Bruno, Québec, Canada, J3V 6E6, incorporated under the Canada Business Corporations Act, under number 439565-4

duly represented by Ms. Caroline Apostol, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée.

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

**Art. 2.** The purposes for which the Company is formed concern all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up of the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and intellectual property rights, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and intellectual property rights, grant to any companies of the group any support, loans, advances or guarantees.

Generally, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "Bombardier Transportation Luxembourg Capital S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office is in Münsbach, municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through simple resolution of the manager or the board of managers.

#### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company’s share capital is set at twenty-five thousand United-States Dollars (USD 25,000) represented by twenty-five thousand (25,000) ordinary shares (“Ordinary Shares”) with a par value of one United-States Dollar (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters (3/4) of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company’s Shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

#### **C. Management**

**Art. 10.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of two classes of managers: “Class A Manager” and “Class B Manager”. There shall be at least one Class A Manager and one Class B Manager.

The managers are appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one Class A Manager together with one Class B Manager.

The sole manager / board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 11.** The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by telegram, facsimile or email, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication initiated from Luxembourg allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may in case of emergency, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by telegram, facsimile or email, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing and ratified later by the holding of a physical board of managers' meeting. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 12.** The minutes of the meetings of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 13.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 14.** The board of managers may decide to pay at any time interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 15.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 16.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 17.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 18.** The Company's financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 19.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the balance sheet as well as the profit and loss account are established by the board of managers.

**Art. 20.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

**Art. 22.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

### *Subscription and Payment*

The twenty-five thousand (25,000) shares have been subscribed by Bombardier Transportation Canada Holding Inc. prenamed.

An amount of fifty-two thousand five hundred United-States Dollars (USD 52,500) is allocated by Bombardier Transportation Canada Holding Inc. to the legal reserve.

The shares so subscribed are fully paid up in cash as well as the amount allocated to the legal reserve so that the amount of seventy-seven thousand five hundred United-States Dollars (USD 77,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Transitional provisions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the thirty-first of December 2010.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately three thousand euro.

### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, urban district of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as manager(s) for an unlimited period of time:

- Mr Johan DOOMS, born on 5 June 1966, in Dendermonde, Belgium, with professional address at 5, Vaartdykstraat, 8200 Brugge, Belgium is appointed as A manager;

- Ms. Tine KEHLER-HVID, born on 10 June 1955, in Aarhus, Denmark with professional address at 1, Schöneberger Ufer, 10785 Berlin, Germany, is appointed as A manager;

- Ms. Ailbhe JENNINGS, born on 27 March 1963, in Baile Atha Cliath, Dublin, Ireland, with professional address at residing at 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Luxembourg, is appointed as B manager.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Bombardier Transportation Canada Holding Inc., une société constituée et existant selon les lois du Canada, ayant son siège social au 1101 Parent, Saint-Bruno, Québec, Canada, J3V 6E6, constituée selon le Canada Business Corporations Act, sous le numéro 439565-4,

ici représentée par Me Caroline Apostol, avocat, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée au Canada sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les propriétaires actuels des actions créées ci-après et tous ceux qui peuvent devenir associés dans le futur, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (le «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et droits de propriété intellectuelle, accorder à toutes sociétés du groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

Plus généralement, la Société entreprendra toute activité financière, commerciale, industrielle, y compris toutes opérations immobilières ou personnelles, prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations de quelque nature que ce soit, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent ou le développent.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "Bombardier Transportation Luxembourg Capital S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Munsbach, commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré vers un autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale des associés. Dans la même commune, le siège social peut être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. Des succursales ou bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou du conseil de gérance.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille Dollars des Etats-Unis (USD 25.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 8.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les autres associés réunis en assemblée générale représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) des parts sociales appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

## C. Gérance

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés. En cas de pluralité de gérants, la société sera gérée par un conseil de gérance composé de deux classes de gérants: «Gérant de classe A» et «Gérant de classe B». Il y aura toujours au minimum un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe d'au moins un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

Le gérant unique / le conseil de gérance peut accorder des pouvoirs spéciaux en vertu d'une procuration sous seing privé.

**Art. 11.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et, selon le cas, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Envers les tiers, le gérant unique ou, dans le cas où il y en aurait plus d'un, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et autoriser tous les actes et opérations conformes à l'intérêt social.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis par écrit contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence doivent être indiqués dans la convocation. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment de chaque gérant par écrit, télégramme, télécopie ou courriel, ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, télégramme ou télécopie un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra en cas d'urgence, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un écrit ou par télégramme, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, devant être confirmé par écrit et ratifié par la tenue d'une réunion physique du conseil de gérance. Le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 12.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 13.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Le conseil de gérance peut décider à tout moment de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 15.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 16.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutes modifications des statuts requièrent l'approbation de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 17.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 18.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 19.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le bilan ainsi que le compte des pertes et profits sont établis par les le conseil de gérance.

**Art. 20.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Une avance sur dividende peut être distribuée en conformité avec les termes et conditions prévus par la Loi.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Souscription et Libération*

Bombardier Transportation Canada Holding Inc., prénommée, a souscrit les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales.

Un montant de cinquante-deux mille cinq cents Dollars des Etats-Unis (USD 52.500) est alloué par Bombardier Transportation Canada Holding Inc. à la réserve légale.

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement payées en numéraire de même que le montant alloué à la réserve légale de sorte que la somme de soixante-dix-sept mille cinq cents Dollars des Etats-Unis (USD 77.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à trois mille euros.

### *Résolutions de l'associé unique*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Johan DOOMS, né le 5 juin 1966 à Dendermonde, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, Vaartdykstraat, 8200 Brugge, Belgique, est nommé gérant A de la Société;

- Mme Tine KEHLER-HVID, née le 10 juin 1955 à Aarhus, Danemark, ayant comme adresse professionnelle: 1, Schöneberger Ufer, 10785 Berlin, Allemagne, est nommée gérant A de la Société;

- Mme Ailbhe JENNINGS, née le 27 mars 1963, à Baile Atha Cliath, Dublin, Irlande, demeurant au 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Luxembourg, est nommée gérant B de la Société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. APOSTOL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 août 2010. Relation: LAC/2010/35835. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010115720/318.

(100131979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

### **Esselte Group Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 117.244.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of July.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "ESSELTE GROUP HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A.", a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed of June 1<sup>st</sup>, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1586 of August 21<sup>st</sup>, 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-117244 (the "Company"). The articles of incorpo-

ration of the Company have for the last time been amended following a notarial deed of June 4<sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1710 of July 11<sup>th</sup>, 2008.

The meeting was declared open at 5:00 p.m. with Maître Patrick Geortay, lawyer, with professional address at L-1011 Luxembourg, 35, avenue J.F. Kennedy, in the chair,

who appointed as secretary Maître Bart Vermaat, lawyer, with professional address at L-1011 Luxembourg, 35, avenue J.F. Kennedy.

The meeting elected as scrutineer Maître Maxime Le Bivic, lawyer, with professional address at L-1011 Luxembourg, 35, avenue J.F. Kennedy.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

*Agenda*

1 To reduce the corporate capital of the Company by an amount of one hundred fifty-four thousand three hundred fifty euro (EUR 154,350.-) so as to reduce it from its current amount of fifteen million one hundred ten thousand two hundred twenty-one euro and twenty-five cent (EUR 15,110,221.25) to fourteen million nine hundred fifty-five thousand eight hundred seventy-one euro and twenty-five cents (EUR 14,955,871.25) by cancellation of one hundred twenty three thousand four hundred eighty (123,480) common shares repurchased and held by the Company.

2 To set the amount of the Company's capital at fourteen million nine hundred fifty-five thousand eight hundred seventy-one euro and twentyfive cents (EUR 14,955,871.25.-) represented by eleven million two hundred fifty thousand four hundred eleven (11,250,411) common shares of a par value of one point twenty-five euro (EUR 1.25) each and seven hundred fourteen thousand two hundred eighty-six (714,286) preference shares of a par value of one point twenty-five euro (EUR 1.25) each.

3 To amend the paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital reduction.

4 To confer all and any powers to the Board of Directors in order to implement the capital reduction hereinabove proposed.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items on the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved to reduce, with immediate effect, the corporate capital of the Company by an amount of one hundred fifty-four thousand three hundred fifty euro (EUR 154,350.-) so as to reduce it from its current amount of fifteen million one hundred ten thousand two hundred twenty-one euro and twenty-five cent (EUR 15,110,221.25) to fourteen million nine hundred fifty-five thousand eight hundred seventy-one euro and twentyfive cents (EUR 14,955,871.25) by cancellation of one hundred twenty three thousand four hundred eighty (123,480) common shares repurchased and held by the Company.

*Second resolution*

The general meeting resolved to set, with immediate effect, the amount of the corporate capital of the Company at fourteen million nine hundred fifty-five thousand eight hundred seventy-one euro and twenty-five cents (EUR 14,955,871.25.-) represented by eleven million two hundred fifty thousand four hundred eleven (11,250,411) common shares of a par value of one point twenty-five euro (EUR 1.25) each and seven hundred fourteen thousand two hundred eighty-six (714,286) preference shares of a par value of one point twenty-five euro (EUR 1.25) each.

*Third resolution*

The general meeting resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" 5.1. The issued capital of the company is set at fourteen million nine hundred fifty-five thousand eight hundred seventy-one euro and twenty-five cents (EUR 14,955,871.25.-), represented by eleven million two hundred fifty thousand four hundred eleven (11,250,411) Common Shares, with a par value of one point twenty-five euro (EUR 1.25) each, and seven hundred fourteen thousand two hundred eighty-six (714,286) Preference Shares, with a par value of one point twenty-five euro (EUR 1.25) each, and having the rights and privileges described in articles 6.2 and 6.3 of these articles of incorporation."

#### *Fourth resolution*

The general meeting resolved to confer all and any powers to the Board of Directors in order to implement the above resolutions.

The Board of Directors is notably entitled to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

There being no other business on the Agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le trentième jour de juillet.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ESSELTE GROUP HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 1<sup>er</sup> juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1586 du 21 août 2006 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-117244 (la "Société") . Les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte notarié 4 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1710, en date du 11 juillet 2008.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 17 heures sous la présidence de Maître Patrick Geortay, avocat, domicilié professionnellement à L-1011 Luxembourg, 35, avenue J.F. Kennedy, qui a désigné comme secrétaire Maître Bart Vermaat, avocat, domicilié professionnellement à L-1011 Luxembourg, 35, avenue J.F. Kennedy.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Maxime Le Bivic, avocat, domicilié professionnellement à L-1011 Luxembourg, 35, avenue J.F. Kennedy.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Réduction du capital social de la Société d'un montant de cent cinquante-quatre mille trois cent cinquante euros (EUR 154.350,-) afin de le porter de son montant actuel de quinze millions cent dix mille deux cent vingt et un euros et vingt-cinq centimes (EUR 15.110.221,25) à quatorze millions neuf cent cinquante-cinq mille huit cent soixante-onze euros et vingt-cinq centimes (EUR 14.955.871,25) par l'annulation de cent vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt (123.480) actions ordinaires que la Société a rachetées et qu'elle détient actuellement.

2 Fixation du capital de la Société à un montant de quatorze millions neuf cent cinquante-cinq mille huit cent soixante-onze euros et vingt-cinq centimes (EUR 14.955.871,25) représenté par onze millions deux cent cinquante mille quatre cent onze (11.250.411) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune et par sept cent quatorze mille deux cent quatre-vingt-six (714.286) actions de préférence d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune.

3 Modification de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital.

4 Délégation de tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'exécution de la réduction de capital ci-dessus proposée.

5 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale a décidé, avec effet au jour des présentes, de réduire le capital social de la Société d'un montant de cent cinquante quatre mille trois cent cinquante euros (EUR 154.350,-) afin de le porter de son montant actuel de quinze millions cent dix mille deux cent vingt et un euros et vingt-cinq centimes (EUR 15.110.221,25) à quatorze millions neuf cent cinquante-cinq mille huit cent soixante-onze euros et vingt-cinq centimes (EUR 14.955.871,25) par l'annulation de cent vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt (123.480) actions ordinaires que la Société a rachetées et qu'elle détient actuellement.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé, avec effet au jour des présentes, de fixer le capital social de la Société à un montant de quatorze millions neuf cent cinquante-cinq mille huit cent soixante-onze euros et vingt-cinq centimes (EUR 14.955.871,25) représenté par onze millions deux cent cinquante mille quatre cent onze (11.250.411) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune et par sept cent quatorze mille deux cent quatre-vingt-six (714.286) actions de préférence d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **5.1.** Le capital souscrit et libéré de la société s'élève à quatorze millions neuf cent cinquante-cinq mille huit cent soixante-onze euros et vingt-cinq centimes (EUR 14.955.871,25), représenté par onze millions deux cent cinquante mille quatre cent onze (11.250.411) actions ordinaires ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, et sept cent quatorze mille deux cent quatre-vingt-six (714.286) actions de préférence, ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, jouissant des droits et avantages décrits aux articles 6.2 et 6.3 des présents statuts."

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale a décidé de déléguer au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour mettre en œuvre les résolutions entreprises.

Le Conseil d'Administration est notamment autorisé à prendre toute mesure nécessaire et utile en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: P. GEORTAY, B. VERMAAT, M. LE BIVIC, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 août 2010. Relation: EAC/2010/9563. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010115808/168.

(100131379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

**Braveheart LuxCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 449.411,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.644.

—  
EXTRAIT

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Braveheart Acquisitions II LLC, S.C.S., associé unique de la Société, à changé sa dénomination en Scotsman Group LLC, S.C.S.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 août 2010.

Référence de publication: 2010115721/15.

(100131237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

---

**Badrin Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.921.

J'ai l'honneur, par le présente, de vous informer de ma décision de démissionner du mandat d'administrateur

Ma démission prendra effet à compter du 31 août 2010

Luxembourg, le 26 août 2010.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2010115722/10.

(100131940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

---

**Basil Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.939.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de M. El Ahcène BOULHAIS. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Luxembourg, le 6 avril 2010.

BASIL FINANCE S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010115723/15.

(100131564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

---

**BM Place d'Armes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 4, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 95.042.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 12 août 2010 que Madame Malou Molitor, demeurant L-2612 Luxembourg, 33 Tawion est nommée administrateur-délégué de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2015 statuant sur les comptes annuels 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010115737/14.

(100131663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

---

**Bellinva S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 81.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 août 2010.

Référence de publication: 2010115725/10.

(100131272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

**BGP Retail GP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. HBI Numberg S.à r.l.).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 118.397.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2010115726/13.

(100131308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

**BGP Retail GP 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. HBI Magdeburg S.à r.l.).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 118.269.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2010115727/13.

(100131309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

**Just Deco, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-6840 Machtum, 6, An de Buchen.  
R.C.S. Luxembourg B 155.093.

**STATUTS**

L'an deux mille dix, le dix-neuf août.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

Madame Ioulia STEPANOVA, gérante de société, née à Petropavlovsk Kamchatka (Russie) le 1<sup>er</sup> avril 1976, demeurant à L-6840 Machtum, 6, an de Buchen, (Grand-Duché de Luxembourg),

ici représentée par Maître Benoit CAILLAUD, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 4 août 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-

après “La Loi”), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après “les Statuts”), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s’appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l’intermédiation dans le cadre d’achat et de vente d’objets mobiliers, meubles et éléments de décoration, la conception de tous objets mobiliers, meubles et éléments de décoration et le conseil en aménagement d’espace intérieur.

Elle pourra accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l’administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d’un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d’apport, de souscription, de prise ferme ou d’option d’achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d’échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s’intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination “JUST DECO”.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l’assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L’adresse du siège sociale peut être déplacée à l’intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu’à l’étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l’associé unique ou par une décision de l’assemblée générale des associés, en conformité avec l’article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu’un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l’hypothèse où il n’y a qu’un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l’hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d’entre eux ne sont transmissibles que moyennant l’application de ce qui est prescrit par l’article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l’insolvabilité ou de la faillite de l’associé unique ou d’un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l’objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l’assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif ou par la signature unique du gérant technique.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s’il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

#### *Souscription - Libération*

Les Statuts ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme dit ci-avant déclare souscrire aux cent vingt-cinq (125) parts sociales et les libérer entièrement en espèces, de sorte que le montant de DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

#### *Résolutions prises par l'associée unique*

Et aussitôt, la comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

- 1) La Société est administrée par une gérante;
- 2) Madame Ioulia STEPANOVA, gérante de société, née à Petropavlovsk Kamchatka (Russie) le 1<sup>er</sup> avril 1976, demeurant à L-6840 Machtum, 6, an de Buchen, (Grand-Duché de Luxembourg), est nommée, pour une durée indéterminée, aux fonctions de gérante, avec tous pouvoirs d'engager la Société par sa seule signature;
- 3) L'adresse du siège social est fixée à L-6840 Machtum, 6, an de Buchen, (Grand-Duché de Luxembourg).

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. CAILLAUD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 août 2010. LAC/2010/37139. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2010.

Référence de publication: 2010115872/126.

(100131273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

---

**BGP Retail GP 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. HBI Grevenbroich S.à r.l.).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.396.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2010115728/13.

(100131310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

---

**BGP Retail GP 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. HBI Morfelden S.à r.l.).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 122.673.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2010115729/13.

(100131311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

---

**BGP Retail GP 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. HBI Heme S.à r.l.).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.570.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2010115730/13.

(100131312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

---

**Camilla International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.301.

---

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115747/10.

(100132015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

---

**Carpford Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 139.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010115750/9.

(100131873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

**Edev, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 16.811,20.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 138.448.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of August.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) "TPG Opportunity Fund I, L.P.", a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, United States of America with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of Delaware under number 4682002;

duly represented by M. Sigurdur Gudmannsson, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Fort Worth (Texas) on 17 August 2010.

2) "TPG Opportunity Fund III, L.P.", a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, United States of America, with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of Delaware under number 4768333,

duly represented by M. Sigurdur Gudmannsson, previously named, by virtue of a proxy given in Fort Worth (Texas) on 17 August 2010.

3) "TPG Biotechnology Partners III, L.P.", a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, United States of America, with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of Delaware under number 4512078,

duly represented by M. Sigurdur Gudmannsson, previously named, by virtue of a proxy given in Fort Worth (Texas) on 17 August 2010.

4) "Clarus Lifesciences II, L.P.", a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, United States of America, with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of Delaware under number 4494728,

duly represented by M. Sigurdur Gudmannsson, previously named, by virtue of a proxy given in the United States of America on 17 August 2010.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxy of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact that they are all the shareholders of "Edev, S.à.r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5D, rue Eugène Ruppert L2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 138448 (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed on the 30 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1373 of 4 June 2008. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 27 July 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The general meeting of shareholders is thus regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda:

*Agenda:*

1. Change of the currency of the issued share capital of the Company from Euro to U.S. Dollar at the exchange rate EUR/USD of 1.30466 as at 2 August 2010;
2. Change of the nominal value of the shares from one Euro cent (EUR 0.01) to one US cent (USD 0.01);
3. Subsequent amendment of article 5 of the Company's articles of incorporation;
4. Creation of a category of shares, namely the Series A shares;
5. Subsequent amendment of article 5 of the Company's articles of incorporation;
6. Acknowledgement of the shareholding of the Company;

## 7. Miscellaneous.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

### *First resolution*

The general meeting decides to change the currency of the issued share capital of the Company from Euro (EUR) to US Dollar (USD) at the exchange rate EUR/USD of 1.30466 as at 2 August 2010 published at [www.oanda.com](http://www.oanda.com) by conversion of the current issued share capital of twelve thousand eight hundred eighty five Euro and fifty cents (EUR 12,885.50) into sixteen thousand eight hundred eleven US Dollars and twenty cents (USD 16,811.20) so that the issued share capital of the Company is fixed at sixteen thousand eight hundred eleven US Dollars and twenty cents (USD 16,811.20).

### *Second resolution*

The general meeting decides to change the nominal value per share from one Euro cent (EUR 0.01) to one US cent (USD 0.01) and, as a consequence to split the existing shares so that the issued share capital of sixteen thousand eight hundred eleven US Dollars and twenty cents (USD 16,811.20) is represented by one million six hundred eighty one thousand one hundred twenty (1,681,120) shares with a nominal value of one US cent (USD 0.01) each.

### *Third resolution*

As a result of the first and second resolutions, the general meeting decides to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at sixteen thousand eight hundred eleven US Dollars and twenty cents (USD 16,811.20) divided into one million six hundred eighty one thousand one hundred twenty (1,681,120) shares of a nominal value of one US cent (USD 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable."

### *Fourth resolution*

The general meeting decides to create a category of shares, namely the Series A shares and to convert all the existing shares of the Company into Series A shares.

All powers are given to the board of managers of the Company to implement this resolution and to exchange the existing shares of the Company for Series A shares pro rata to the participation of each shareholder in the share capital of the Company and to proceed to the necessary entries in the shareholders' register of the Company.

### *Fifth resolution*

As a result of the fourth resolution, the general meeting decides to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at sixteen thousand eight hundred eleven US Dollars and twenty cents (USD 16,811.20) divided into one million six hundred eighty one thousand one hundred twenty (1,681,120) Series A shares of a nominal value of one US cent (USD 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable."

### *Sixth resolution*

Following the above, the general meeting acknowledges that the share capital of the Company will be held as follows:

- TPG Opportunity Fund I, L.P., prenamed . . . . .	210,140 Series A shares
- TPG Opportunity Fund III, L.P., prenamed . . . . .	630,420 Series A shares
- TPG Biotechnology Partners III, L.P., prenamed . . . . .	420,280 Series A shares
- Clarus Lifesciences II, L.P., prenamed . . . . .	420,280 Series A shares.

There being no further item on the agenda, the meeting was closed.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix-huit août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

1) «TPG Opportunity Fund I, L.P.», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, Etats Unis d'Amérique, enregistrée au «Secretary of State» du Delaware sous le numéro 4682002;

dûment représentée par Monsieur Sigurdur Gudmannsson, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 août 2010 à Fort Worth (Texas).

2) «TPG Opportunity Fund III, L.P.», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, Etats Unis d'Amérique, enregistrée au «Secretary of State» du Delaware sous le numéro 47668333 ,

dûment représenté par Monsieur Sigurdur Gudmannsson, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 17 août 2010 à Fort Worth (Texas).

3) «TPG Biotechnology Partners III, L.P.», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, Etats Unis d'Amérique, enregistrée au «Secretary of State» du Delaware sous le numéro 4512078,

dûment représenté par Monsieur Sigurdur Gudmannsson, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 17 août 2010 à Fort Worth (Texas).

4) «Clarus Lifesciences II, L.P.», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, Etats Unis d'Amérique, enregistrée au «Secretary of State» du Delaware sous le numéro 4494728,

dûment représenté par Monsieur Sigurdur Gudmannsson, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 17 août 2010 aux Etats-Unis d'Amérique.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire pour acter qu'ils sont tous les associés de «Edev, S.a.r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138448 (la «Société»), constituée suivant un acte notarié en date du 30 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1373 du 4 juin 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du notaire soussigné daté du 27 juillet 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale des associés est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

#### *Ordre du jour:*

1) Changement de la devise du capital social émis de l'euro au US dollar à un taux de change USD/EUR de 1,30466 tel qu'arrêté au 2 août 2010;

2) Changement de la valeur nominale des parts sociales d'un cent d'euro (EUR 0,01) à un cent d'US dollar (USD 0,01)

3) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société; et

4) Création d'une catégorie de parts sociales, les parts sociales de catégorie A;

5) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

6) Reconnaissance de la répartition des parts sociales de la Société

7) Divers.

L'assemblée générale des associés, après avoir délibérée, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la devise du capital social émis de la Société de l'euro ("EUR") en US dollar («USD») au taux de change EUR/USD de 1,30466 au 2 août 2010 publié sur [www.oanda.com](http://www.oanda.com) par la conversion du capital social émis actuel de douze mille huit cent quatre-vingt-cinq euros et cinquante cents (EUR 12.885,50) en seize mille huit cent onze US dollars et vingt cents (USD 16.811,20) de sorte que le capital social émis de la Société est fixé à seize mille huit cent onze US dollars et vingt cents (USD 16.811,20-).

#### *Seconde résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la valeur nominale des parts sociales de la société d'un montant d'un cent d'euro (EUR 0.01) à un cent d'us dollar (USD 0.01) et en conséquence de diviser les parts sociales existantes de sorte que le capital social de seize mille huit cent onze us dollars et vingt cents (USD 16.811,20) soit représenté par un million

six cent quatre-vingt-un mille cent vingt (1.681.120) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent d'us dollar (USD 0,01) chacune.

#### *Troisième résolution*

Suite aux première et deuxième résolutions, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de seize mille huit cent onze US dollars et vingt cents (USD 16.811,20) divisé en un million six cent quatre-vingt-un mille cent vingt (1.681.120) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent d'US dollar (USD 0.01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

#### *Quatrième Résolution*

L'assemblée générale décide de créer une catégorie de parts sociales qui s'appellera la catégorie A et de convertir toutes les parts sociales de la Société en parts sociales de catégorie A.

Tous pouvoirs sont donnés au conseil d'administration pour mettre en œuvre cette résolution et pour échanger les parts sociales existantes contre des parts sociales de catégorie A au pro rata de la participation de chaque associé dans le capital social de la Société et de procéder aux inscriptions nécessaires dans le registre de la Société.

#### *Cinquième résolution*

Suite à la quatrième résolution, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à seize mille huit cent onze US dollars et vingt cents (USD 16.811,20) divisé en un million six cent quatre-vingt-un mille cent vingt (1.681.120) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale d'un cent d'US dollar (USD 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés, adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

#### *Sixième résolution*

Conformément à ce qui a été énoncé ci-dessus, l'assemblée générale reconnaît que le capital social sera réparti comme suit:

- TPG Opportunity Fund I, L.P., prénommée, . . . . .	210,140 parts sociales de catégorie A
- TPG opportunity Fund III, L.P., prénommée, . . . . .	630,420 parts sociales de catégorie A
- TPG Biotechnology Partners III, L.P., prenamed . . . . .	420,280 parts sociales de catégorie A
- Clarus Lifesciences II, L.P., prénommée, . . . . .	420,280 parts sociales de catégorie A

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. GUDMANNSSON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 août 2010. Relation: EAC/2010/10134. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010116473/197.

(100132646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

### **Carrosserie MICHELS et THIELEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, 20, Zone d'activités ZARE.

R.C.S. Luxembourg B 86.158.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/08/2010.  
G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2010115752/12.

(100131500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

---

**Archos Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.559.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2010.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2010115754/14.

(100132019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

---

**Chartered Investments Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 133.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115755/10.

(100131404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

---

**Lala S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 135.535.

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 8 août 2010*

L'Assemblée ratifie la démission de Mr. Alexis Kamarowsky, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, de son mandat d'Administrateur.

L'assemblée ratifie la cooptation de Madame Carine Agostini, née le 27.04.1977 à Villerupt (France), avec adresse professionnelle au 7, val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg en tant que nouvel administrateur à partir du 15/10/2009. Le nouvel Administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 8 août 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliaire*

Référence de publication: 2010115900/18.

(100131982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

---

**German Beer Investors (BC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 93.000,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 148.758.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of June,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of " German Beer Investors (BC) S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 148758 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on the fourteenth day of October of the year two thousand and nine, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" on the tenth day of November 2009 with number 2194.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, "Bain Capital Fund Europe III, L.P.", a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships Cayman Islands under number WK-22809 (the "Sole Shareholder"), represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, duly authorised to act on behalf of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to act that:

I. - As it appears from the proxy annexed to this deed to be registered with it, the 93,000 shares with a nominal value of EUR 1.00 each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of the Sole Shareholder of the Company as liquidator;
4. Closing of the liquidation;
5. Discharge of the Board of Managers;
6. Indication of the place for keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.

#### *First resolution:*

- The Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

#### *Second resolution:*

- It is resolved to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation:
- The corporate capital of the Company is fixed at EUR 93,000 divided into 93,000 shares having a nominal value of EUR 1.00 each, which is entirely subscribed and fully paid up.
- The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.
- The Sole Shareholder approves the accounting situation as at June 15, 2010 attached hereto as schedule A (the "Schedule A") and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

#### *Third resolution:*

- The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

- (i) the Company does no longer carry out any activity;
- (ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Shareholder undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;
- (iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Shareholder irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;

(iv) The Sole Shareholder will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfill any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

*Fourth resolution:*

- The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

*Fifth resolution:*

- Discharge is given to the following Managers of the Company for their mandates until today:
- Ailbhe Jennings, with address at 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach;
- Mark Nunnally, with address at 111, Huntington Avenue, MA 02199 Boston, United States;
- Edward Berk, with address at 6, Mayfair Place, GB – W1J 8AJ London.

*Sixth resolution:*

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about one thousand one hundred and fifty Euros (1,150.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède,**

L'an deux mille dix, dix-huit juin,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "German Beer Investors (BC) S.à r.l.", ayant son siège social au 9a, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Münsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 148758 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 octobre 2009, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 10 novembre 2009, numéro 2194.

*A comparu:*

L'associé unique de la Société, "Bain Capital Fund Europe III, L.P ", une société en Commandite (Limited Partnership) soumise aux lois des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, enregistrée au Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro WK-22809 (l' "Associé Unique"), représenté Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, dûment autorisé à représenter l'Associé Unique en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Qu'il apparaît de la procuration annexée au présent acte pour être formalisée avec lui que les 93,000 actions, d'une valeur nominale de EUR 1.chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société;
3. Nomination de l'Associé Unique en tant que liquidateur de la Société;
4. Clôture de la liquidation;
5. Décharge au Conseil de gérance;

6. Indication du lieu de conservation des comptes et autres documents de la Société pour une durée de 5 ans.

*Première résolution.*

- L'Associé Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

*Deuxième résolution.*

- Il est décidé d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation:
- Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 93,000, représentés par 93,000 actions, d'une valeur nominale de EUR 1.00 chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.
- L'Associé Unique est propriétaire de toutes les actions de la Société.
- L'Associé Unique approuve la situation financière intérimaire de la Société au 15 juin 2010 ci-joint en annexe A (l'«Annexe A») et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

*Troisième résolution.*

- L'Associé Unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

l'Associé Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

- (i) la Société n'a plus d'activité;
- (ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation et l'Associé Unique s'engage en particulier, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;
- (iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux passifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'Associé Unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute.
- (iv) l'Associé Unique prendra toute action requise pour transférer les fonds qui sont sur le compte bancaire de la Société et accomplir toute formalité nécessaire pour transférer tout le passif de la Société, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

*Quatrième résolution.*

- l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

*Cinquième résolution.*

- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour leurs mandats jusqu'à cette date:
- Ailbhe Jennings, residing at 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach;
- Mark Nunnally, residing at 111, Huntington Avenue, MA 02199 Boston, United states;
- Edward Berk, residing at 6, Mayfair Place, GB – W1J 8AJ London.

*Sixième résolution.*

- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, ont été estimés à environ mille cent cinquante Euros (1.150.- EUR).

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 juin 2010. Relation: LAC/2010/27606. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 26 juin 2010.

Référence de publication: 2010115835/173.

(100131461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

---

**City Car Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 148.808.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Référence de publication: 2010115756/10.

(100131949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

---

**Colwine (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 81.303.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010115758/9.

(100131792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

---

**Finviande S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 25.194.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2010:*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Richard BOVY, avec adresse professionnelle au 40, Rue Guy de Bresse, B- 7000 Mons, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2010115826/21.

(100131608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

---

**Colwine (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 81.303.

Les comptes annuels au 30 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010115759/9.

(100131793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

---